

Type Diplôme : DU/DIU/DE

COMPOSANTE	Médecine	
MENTION	DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE DE MEDECINE SUBAQUATIQUE ET HYPERBARE 2022/2023	
Type de session :	Deux sessions	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Néant

Obtention du Semestre

Néant

Obtention de l'Année

Examen Ecrit : note minimale = 6/20 par question (3 au total)

Oral et Pratique = moyenne sur 20

Mémoire validé par le responsable d'enseignement sans note

Présence aux cours obligatoire (absence autorisée si justifiée) ; à noter qu'un lien vers les cours sera transmis après chaque session. La présence ou l'absence aux cours n'influe pas sur le passage des examens.

En cas de non présentation aux différents examens (en tout ou partie), il n'y a pas de rattrapage possible ; le redoublement est autorisé

Le bénéfice de l'écrit reste acquis 2 années consécutives après l'admissibilité ; idem pour l'oral et le mémoire

Stage obligatoire : 10 1/2 journées de présence qui seront validées selon l'assiduité, par le responsable d'enseignement (mais non noté) ; si le stage est non effectué au moment des examens, le candidat devra trouver le moyen de le faire dans les jours qui suivent . Si le stage est effectué et que le candidat redouble, il en garde le bénéfice. Si le stage est non effectué et que le candidat redouble, il devra s'y astreindre. La présence ou l'absence au stage n'influe pas sur le passage des examens.

Les notes se compensent entre elles.

Si le candidat ne valide pas son année, il peut tout à fait redoubler.

Le total général des notes obtenues (épreuves écrites, orales et mémoire) doit être supérieur ou égal à 10/20

Note éliminatoire

Examen écrit national : une note en dessous de 6/20, obtenue à l'une quelconque des 3 questions est éliminatoire quelque soit le total des notes de l'examen écrit.

le redoublement est autorisé même en cas de note éliminatoire.

REDOUBLLEMENT

Oui sous réserve de repayer une nouvelle inscription

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Art. L613-2 du Code de l'éducation](#)

Type Diplôme : DU/DIU/DE

Code étape		VET		Libellé étape	
Code semestre					

